

Le dix juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE.

Absents (excusés) : Clotilde NANDRIN a donné pouvoir à Lucile DOCHE, Patrick DEHONDT a donné pouvoir à Laurence MALFROID, François THABUIS.

Lucile DOCHE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Révision des Tarifs de la cantine 2026 – DEL_2026_051

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DEL_07292024 fixant les tarifs de la cantine scolaire applicables aux enfants à 4,40 € et aux adultes à 7 € le repas au 1er septembre 2024.

Il présente le bilan financier du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, faisant apparaître l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Afin de maintenir l'équilibre financier du service tout en limitant l'impact sur les familles, Monsieur le Maire propose de réviser le tarif des repas des enfants et de maintenir le tarif applicable aux adultes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ✓ **de fixer**, à compter du **1er septembre 2026**, les tarifs de la cantine scolaire comme suit :
 - ✓ Enfant : **4,50 €** le repas ;
 - ✓ Adulte : **7,00 €** le repas.
- ✓ **d'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Le dix juillet deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Lucile DOCHE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

